

CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME FSGT 2018



ST GENGOUX LE NATIONAL LES 7 ET 8 JUILLET



Ville de ST GENGOUX LE NATIONAL

Fédération Sportive et Gymnique du Travail



Le comité, la commission, les clubs cyclistes 71



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



Monsieur **René DELORME** Maire de ST GENGOUX LE NATIONAL

C'est un grand honneur pour notre cité d'accueillir les 7 et 8 Juillet 2018 le championnat national de cyclisme sur route FSGT.

Je remercie la Fédération nationale, le comité départemental FSGT, ainsi que la commission cycliste de Saône et Loire d'avoir retenu notre village pour cette grande manifestation.

Notre commune est située au cœur du département, c'est un bourg qui s'étend sur une superficie de 950 hectares pour 1100 habitants environ. Ainsi, nous sommes "Bourg Centre" c'est à dire polarité hors agglomération.

L'ensemble des services scolaires, médicaux et sociaux font partie des 3 thématiques au service de la population en milieu rural, que sont la petite enfance, les services publics et l'offre de santé.

Nous soutenons assidument le développement et l'attractivité économique de notre commune qui présente de nombreux atouts. Nous possédons des commerces et une activité artisanale importante, puisque, chaque jour, plusieurs centaines de personnes ont un emploi dans notre localité.

ST GENGOUX bénéficie également :

- d'une gendarmerie - d'un centre de secours avéré - d'une EHPAD - d'une banque postale avec un centre de tri conséquent, avec véhicules électriques - d'un collège, plusieurs classes primaires et maternelles et d'une maison de l'enfance.

ST GENGOUX, cité médiévale, a aussi un retentissement touristique non négligeable. Depuis Juillet 2017, le village est labellisé "Cité de Caractère". ST GENGOUX possède aussi trois sites protégés au titre des monuments historiques.

L'église, le bourg et ses abords sont inscrits, la Maison ancienne "dite des concurés" est classée. Le village lui-même est également classé "site patrimonial remarquable". Ainsi, notre bourgade a de très nombreux attraits.

C'est aussi tout un monde associatif qui, avec plus de 35 associations anime notre cité tout au long de l'année. Je remercie tous les bénévoles qui au sein de nos associations vont se mobiliser pour que cette grande manifestation sportive soit un succès.

Je souhaite pleine réussite à ce grand rassemblement sportif et je vous donne rendez-vous les 7 et 8 Juillet 2018.

René DELORME



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



André ACCARY

Président du Conseil Départemental de Saône et Loire

Le sport, quelle que soit sa dimension, se doit d'être encouragé. Pour les petits ou grands, les amateurs ou professionnels, le loisir ou la compétition, la politique sportive du Département est de soutenir le sport en général. C'est ainsi que nous aidons le Comité départemental de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail dans l'organisation du championnat national de cyclisme sur route qui se déroulera cette année à Saint-Gengoux-le-National.

Terre de cyclisme, la Saône-et-Loire accueille très régulièrement des compétitions d'envergure comme le Tour de France, le Critérium du Dauphiné ou encore le Paris-Nice, pour ne citer que celles-ci car notre département est aussi le territoire idéal, de par ses paysages variés, plats et vallonnés, pour des courses plus locales ou simples sorties de passionnés.

Notre département s'appuie en effet sur ses atouts touristiques pour promouvoir le sport en plein air comme le cyclisme, en s'inscrivant notamment dans un réseau régional et européen tels que le Tour de Bourgogne, l'Eurovélo6 Atlantique / Mer Noire, Destination Loire, V50 – voie bleue. Il a par ailleurs reçu le 1^{er} Prix européen pour sa première voie verte créée en 1997. Depuis, le réseau de voies vertes et voie bleue s'est largement développé avec 280 km dédiés, sans compter 196 km de véloroutes et 730 km de boucles de cyclotourisme. De quoi aider la petite reine à briller sur des itinéraires adaptés !

Volontaire en matière de sport de pleine nature et de sport-santé notamment, le Département de Saône-et-Loire a à cœur d'être aux côtés des sportifs et des clubs qui font vivre le sport et qui participent ainsi au rayonnement de son territoire.

Bienvenue à toutes celles et tous ceux qui vont contribuer à ce championnat national. Que ce rendez-vous estival sportif soit pour chacune et chacun l'occasion de découvrir notre beau département !

André ACCARY



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



Elisabeth LEMONON et Jean-Luc FONTERAY

Conseillers départementaux du canton de Cluny

C'est un honneur pour Saint-Gengoux-le-National, le bassin Clunisois et le département de Saône et Loire de pouvoir accueillir les championnats nationaux FSGT de cyclisme les 7 et 8 juillet prochains. L'engagement fort et apprécié de la FSGT, fédération active avec plus de trente clubs affiliés en Saône et Loire, est ainsi reconnu et récompensé avec la responsabilité d'organiser cette grande compétition nationale, après celle de 2013 qui s'était déroulée déjà dans notre canton à La Guiche.

Les valeurs portées par la FSGT croisent celles qui doivent être mises en avant dans le soutien départemental au monde sportif, en favorisant le sport comme pratique mais aussi comme un vecteur d'engagement citoyen. Le sport est aussi un levier pour l'attractivité de tous les territoires de notre département, et le fait d'accueillir des manifestations comme ce championnat national participe activement à celle-ci. Tout cela est rendu possible grâce à l'investissement précieux des bénévoles, indispensable à la réussite de cette manifestation ; qu'ils en soient remerciés.

Plus de 800 participant(e)s et participants sont attendu(e)s sur les routes de Saint-Gengoux et des environs : ce sera à coup sûr un évènement marquant pour notre bassin de vie, et un rendez-vous sportif populaire pour toute la Saône et Loire.

Bienvenue à tous les sportifs et leurs accompagnants qui, outre les épreuves sportives, ne manqueront pas de goûter aux richesses de notre territoire.

Elisabeth LEMONON et Jean-Luc FONTERAY



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



Monsieur Daniel DUPLESSIS

Président de la Communauté de Commune de ST GENGOUX LE NATIONAL

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise est fière d'accueillir cette édition 2018 du Championnat National de Cyclisme FSGT et de soutenir le Comité départementale de Fédération Sportive et Gymnique du Travail dans l'organisation de cette manifestation.

Cet évènement qui aura lieu les 7 et 8 juillet prochain sur le territoire, marque l'engagement de la Collectivité dans une de nos priorité la promotion du sport.

La Communauté de Communes s'est engagée depuis de nombreuses années à offrir un accès au sport pour tous. Des terrains de proximités ont été construits sur de nombreuses communes du territoire, le Gymnase de la Varandaine à Buxy fait actuellement l'objet d'un important programme de rénovation d'un montant de 2 millions d'euros afin d'améliorer le confort thermique des joueurs et d'améliorer la pratique des sports collectifs qui s'y pratique. Le Gymnase des Raveaux a également été rénovée en 2014.

Tous les ans, la Communauté de Communes soutien l'Office Intercommunal du Sport du Sud de la Côte Chalonnaise (OISCC) afin que chacun puisse accéder au sport. Cette association dans laquelle œuvre de nombreux bénévoles permet l'organisation de nombreuses activités sportives à travers la mise à disposition gratuite des gymnases et terrains de la Communauté de Communes.

Mais la pratique de sport c'est également l'activité sportive que peut pratiquer tout un chacun. C'est pourquoi la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise organise tous les ans en septembre la fête de la voie verte tant à Buxy que Saint Gengoux le National. Cet axe maillant le territoire du nord au sud offre à tous un espace de découverte, de détente et d'activité sportive.

Ce sont toutes ces actions en faveur de la jeunesse et du sport que la Communauté de Communes soutient et accompagne qui font la richesse de notre territoire où chacun peut trouver sa place.

A tous les participants, leurs familles et accompagnateurs, je souhaite la bienvenue dans notre beau territoire ainsi que la plus grande réussite pour ce championnat national.

Enfin, je tiens à saluer et remercier tous les bénévoles, organisateurs qui donnent de leur temps pour l'organisation de cette manifestation et de l'ensemble des actions qui se déroulent sur notre territoire et qui donne un sens à la solidarité, maitre mot du projet de territoire que les élus de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise porte.

Daniel DUPLESSIS



**CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE
7 ET 8 JUILLET 2018
SAINT GENGOUX LE NATIONAL**



Madame Véronique MALLARD SALIN

La nouvelle région créée Bourgogne-Franche-Comté est heureuse d'accueillir cette année le Championnat National de cyclisme sur route à Saint-Gengoux-le-National.

Le vélo est une des activités historiques de ces deux régions et mettra en avant les meilleurs coureurs venus de toute la France et j'espère nombreux de nos deux anciennes régions, la Bourgogne et la Franche-Comté.

Le comité 71 et ses bénévoles seront très heureux de vous accueillir tout au long de ce week-end de compétition mais aussi d'esprit sportif et convivial comme la FSGT sait le faire afin de célébrer ce sport très exigeant.

Bienvenue dans notre région très verdoyante et riche de son terrain très propice à cette activité vélo.

Véronique MAILLARD-SALIN,

Co-Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



Pierre LEFORT

Président du Comité Départemental FSGT 71



Jean Pierre MIGUET

Président de la Commission Cycliste FSGT 71

Le Comité Départemental FSGT a été créé en 1976 et à ce jour, 41 clubs sont affiliés.

Parmi eux 31 clubs pratiquent et enseignent le cyclisme de compétition et de loisir avec 1101 licenciés.

Pour la 5^{ème} fois, la Saône et Loire se voit confier, par la Fédération, l'organisation du Championnat National de Cyclisme sur Route. La dernière organisation a eu lieu sur la commune de LA GUICHE en 2013.

Nous avons reçu une lettre de félicitations de la Fédération pour le sérieux et le professionnalisme de notre organisation. Pour cette raison les responsables fédéraux nous ont demandé de renouveler cet important événement dans notre département.

Le Comité, la Commission Cycliste et tous les clubs cyclistes de Saône et Loire ont décidé de s'associer pour mener à bien cette importante manifestation. Pour assurer la sécurité et accueillir dignement tous les participants et leur famille de toute La France nous ferons appel à 250 bénévoles.

Nous avons déjà obtenu le soutien financier de la Commune de St GENGOUX ainsi que de la Communauté de Commune. Nous attendons d'autres soutiens auprès du Département, de la Région et de divers sponsors qui prennent conscience de l'impact de cet évènement sportif.

Il nous reste à formuler le souhait que tout concoure à ce que ce Championnat National soit un grand succès sportif et populaire.

Le Comité, La commission Cycliste et l'ensemble des clubs cyclistes de Saône et Loire vous souhaitent la bienvenue dans notre région.

Nous remercions, le Comité Régional FSGT, le Conseil Départemental, La Communauté de Commune et la municipalité de ST GENGOUX le NATIONAL, les partenaires et tous les bénévoles qui prendront part à cette incontournable manifestation.

Pierre LEFORT

Jean Pierre MIGUET



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



Venir à ST GENGOUX LE NATIONAL

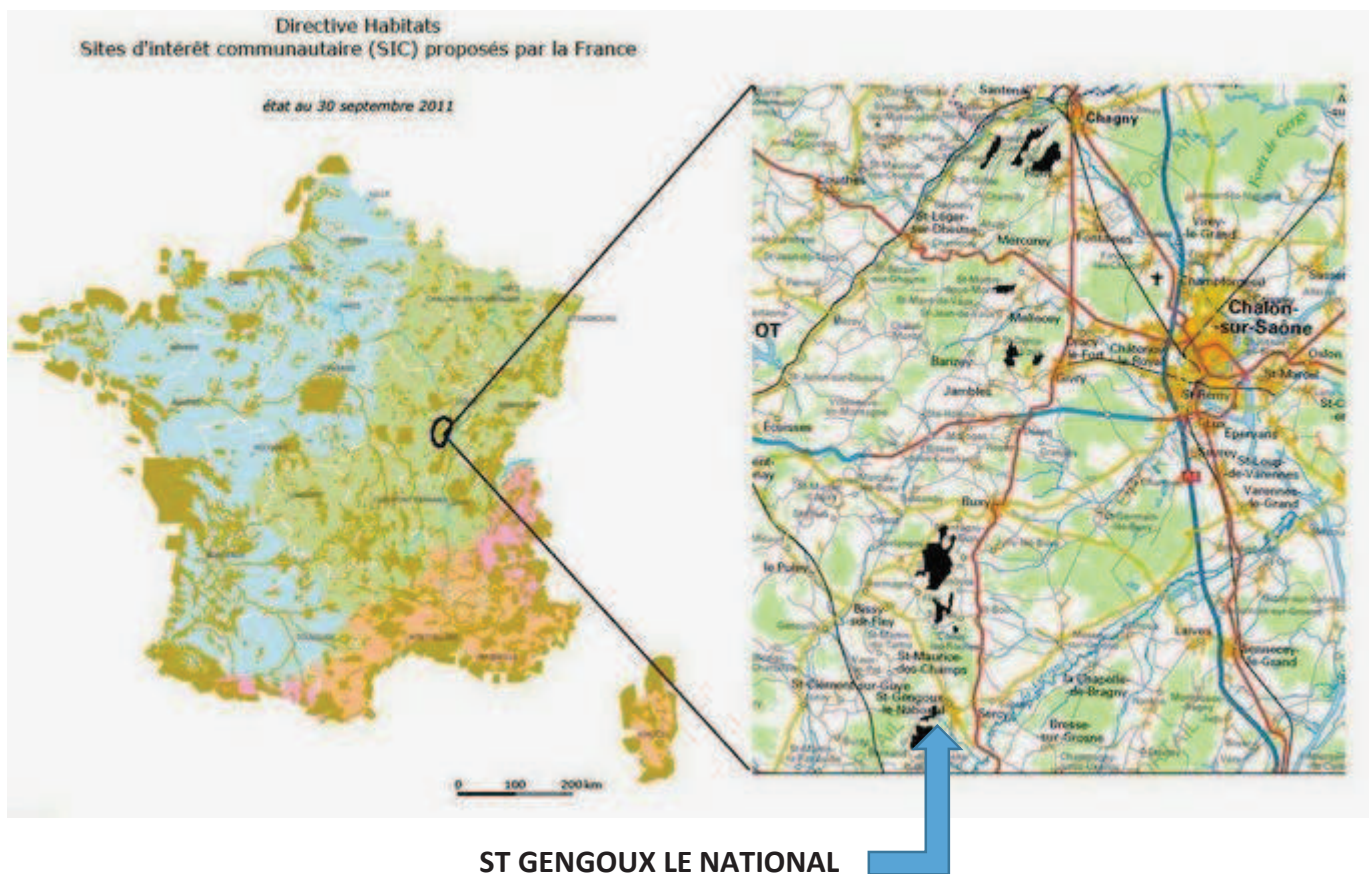
Via l'autoroute A 6 du nord de la France

Sortie CHALON S/SAONE SUD et prendre E 607 vers Montceau les Mines, sortie 3

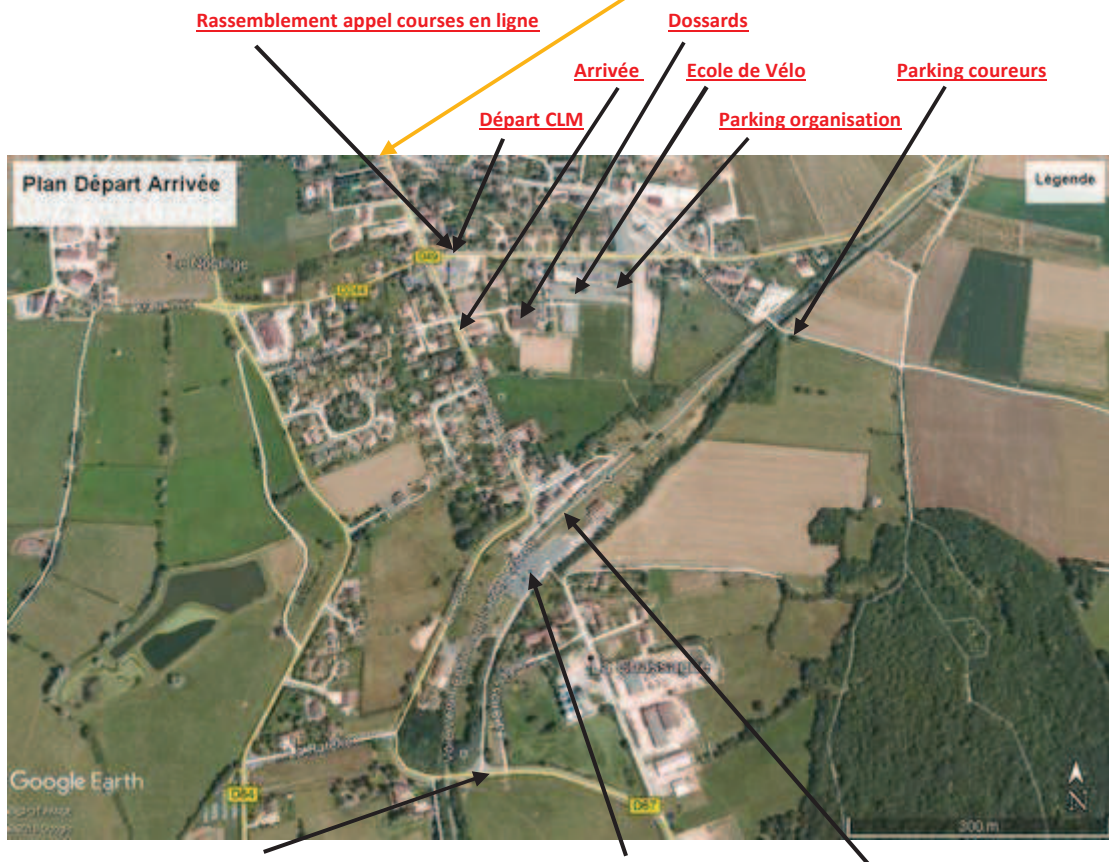
BUXY, ST GENGOUX LE NATIONAL par D 981 (itinéraire conseillé pour les campings – cars)

Via l'autoroute A6 du sud de la France

Sortie TOURNUS prendre D 14 CORMATIN puis à droite D 981 ST GENGOUX LE NATIONAL.



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



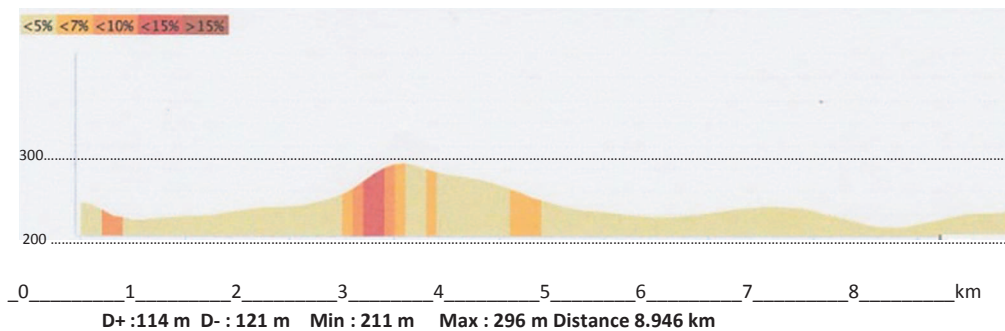
Accès Camping-car (Obligatoire) par D 67

Parking Camping-car

Voie verte

Circuit contre la montre par l'équipe de 4

Circuit de 8.946 km à parcourir 3 fois soit une distance totale de 26.838 km



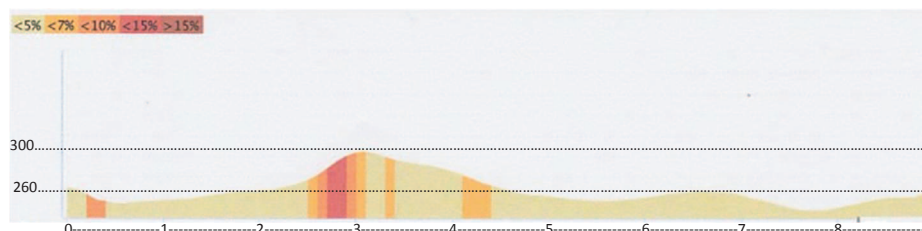
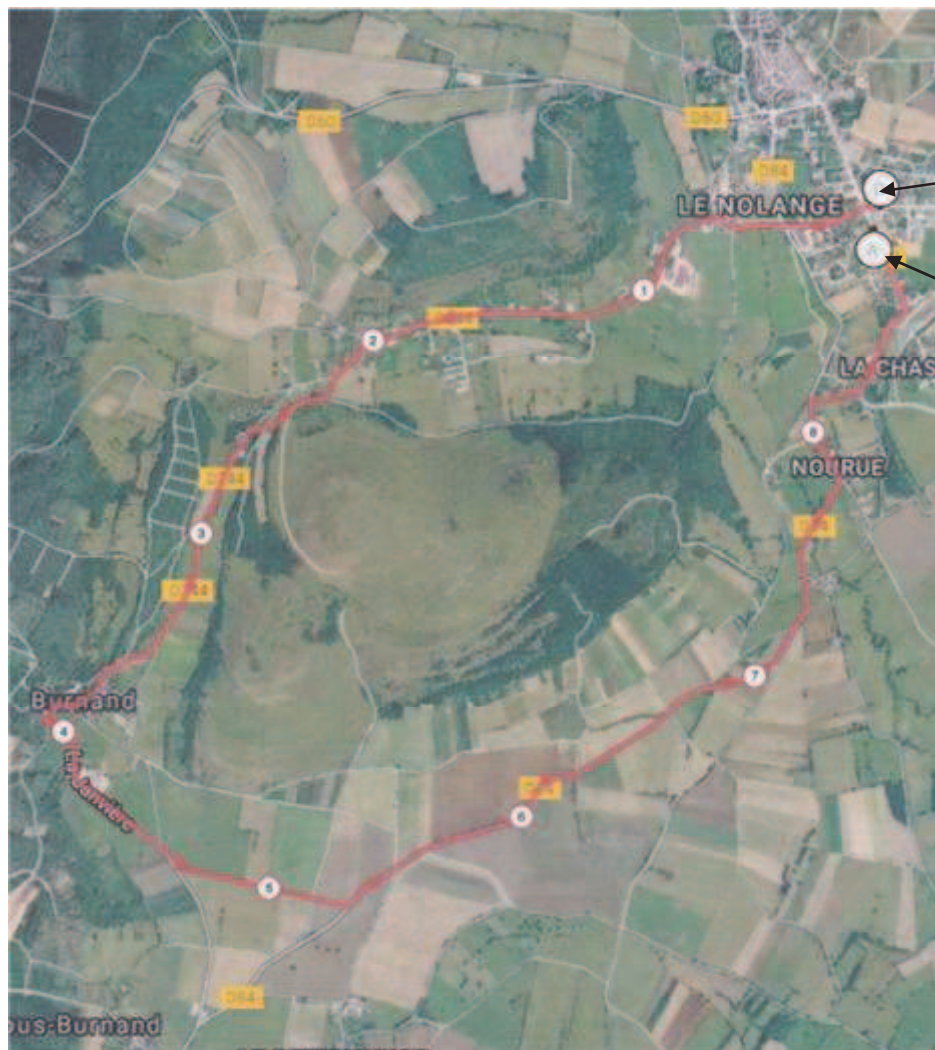


CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



Circuit de 8.946 km

Circuit pour les catégories : Cadets/Cadettes, Minimes G/F

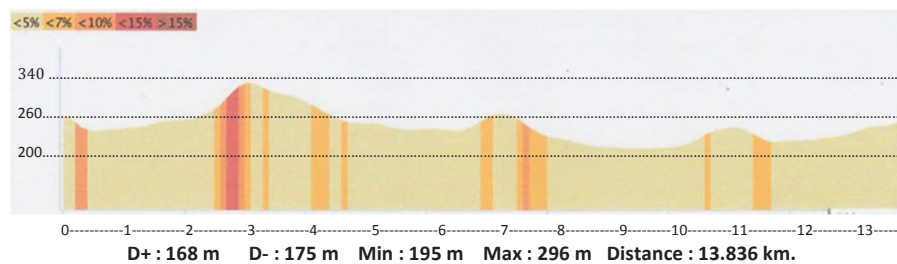


D+ : 114 m D- : 121 m Min : 211 m Max : 296 m Distance 8.946 km

CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL

Circuit de 13.836 km

Circuit pour les catégories : Féminines, Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans, Super Vétérans, Anciens



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL

Circuit de 1.900 km

Circuit écoles de vélo (Route et Sprint)



D+ : 16 m D- : 26 m Min : 219 m Max : 243 m Distance 1.900 km



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



HORAIRES DES EPREUVES

Vendredi 6 Juillet

- 15 h 00 à 19 h 00 : Accueil des participants au gymnase. Remise des dossards.
- Fermeture des dossards 30 mn avant le départ de chaque épreuve et appel des coureurs 15 mn avant le départ.

Samedi 7 Juillet

- 7 h 00 /18 h 30 : Remise des dossards
- 7 h 30 Réunion d'information
- 8 h 00 Contre la Montre par Equipe 26.838 km 3 tours
- 10 h 00 Cadets 53.676 km 6 tours
- 10 h 00 Cadettes 35.784 km 4 tours
- 10 h 05 Minimes Garçons 35.784 km 4 tours
- 10 h 05 Minimes Filles 26.838 km 3 tours
- 10 h 15 Réunion responsables Ecole de Vélo
- 12 h 00 Contrôle des braquets Ecole de Vélo
- 13 h 00 Ecole de Vélo SPRINT 1.900 km 1 tours
- 14 h 30 Supers Vétérans 69.190 km 5 tours
- 14 h 35 Juniors 69.190 km 5 tours
- 14 h 40 Féminines 55.352 km 4 tours
- 15 h 00 Ecole de Vélo JEUX
- 18 h 00 RECEPTION PODIUM
- 20 h 00 REPAS FESTIF

Dimanche 8 Juillet

- 7 h 00 / 13 h 00 Remise des dossards
- 8 h 00 Réunion information
- 8 h 00 Contrôle des braquets Ecole de Vélo
- 9 h 00 Ecole de Vélo Route 1.900 km 1 tours
- 10 h 00 Vétérans 83.028 km 6 tours
- 10 h 05 Anciens 55.352 km 4 tours
- 13 h 30 Coupure ruban
- 14 h 00 Séniors 96.866 km 7 tours
- 14 h 05 Espoirs 83.028 km 6 tours
- 18 h 00 RECEPTION PODIUM



**CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE
7 ET 8 JUILLET 2018
SAINT GENGOUX LE NATIONAL**



L'organisation veut innover et vous propose de découvrir le canton de ST GENGOUX - CLUNY avec des parcours marche – rando - VTT fléchés qui emprunterons des petites routes secondaires vallonnées et riches de châteaux, de beaux villages, ainsi que la voie verte.

Les différents circuits passeront sur les communes de BISSY SOUS UXELLES, BONNAY, BRESSE SUR GROSNE, CHAMPAGNY SOUS UXELLES, CHAPAIZE, CHISSEY LES MACON, CONFRANCON, CORMATIN, CULLES LES ROCHES, JONCY, LA CHAPELLE DE BRAGNY, MASSILLY, MESSEY SUR GROSNE, SAGY, SALORNAY SUR GUYE, SIGY LE CHATEL, SAINT BOIL, SAINTE HURUGE, ST MARTIN LA PATROUILLE, ST YTHAIRE.

Inscription 3 € pour tous les circuits, au gymnase, vers les dossards, avec ravitaillement à l'arrivée au gymnase.

Départ entre 8 h et 10 h le dimanche 8 Juillet.

Les circuits

Marche : 8.900 km et 17.800 km

Rando cyclo : 49.138 km et 78.427 km

VTT : 21.800 km

Par ailleurs, l'Office de Tourisme de St GENGOUX propose une visite guidée de la Cité Médiévale le Samedi 7 Juillet après midi.

Tarif : 4 € ou 5 € avec dégustation des vins locaux au caveau.

Inscription sur place à l'Office de Tourisme.



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL

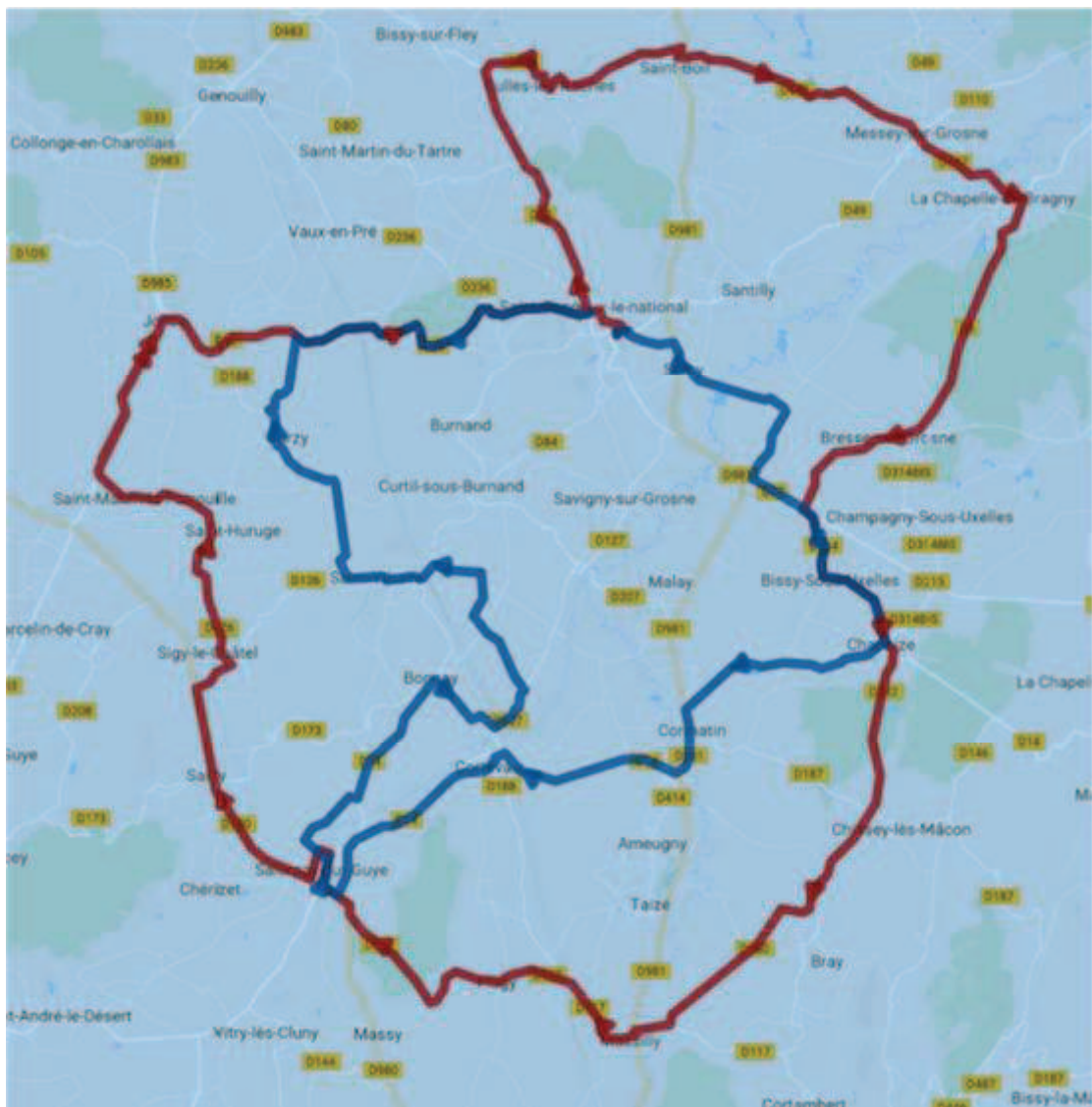


RANDO CYCLOTOURISTE CIRCUIT ROUGE

Saint-Gengoux-le-National -> Saint-Gengoux-le-National Distance :
78.427km Dénivelé : 777m

RANDO CYCLOTOURISTE CIRCUIT BLEU

Saint-Gengoux-le-National -> Saint-Gengoux-le-National Distance :
49.138km Dénivelé : 602m





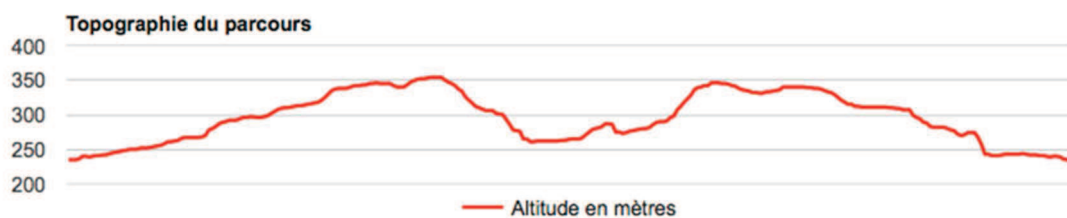
CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



Marche petit circuit

Distance : 8,9 km

Dénivelé + : 138m





CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



Marche grand circuit

Distance : 17,8 km

Dénivelé + : 227m



Topographie du parcours

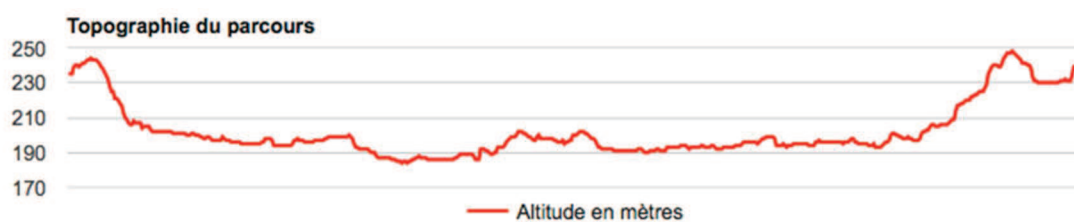
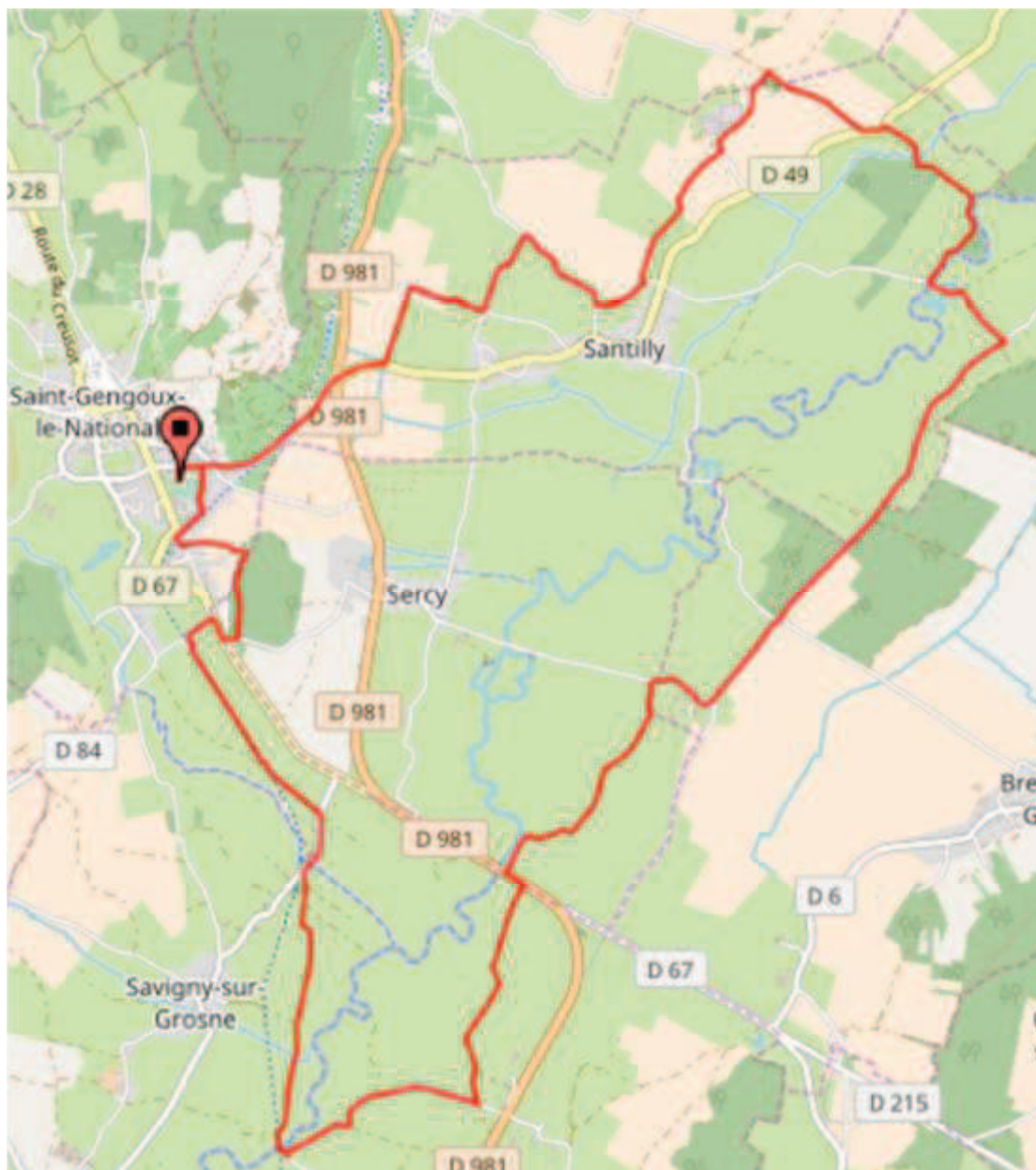


CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL

Circuit VTT

Distance : 21,8 km

Dénivelé + : 47m





**CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE
7 ET 8 JUILLET 2018
SAINT GENGOUX LE NATIONAL**



HEBERGEMENT

Pour tous renseignements et réservations concernant les hébergements
veuillez contacter :

L'office du tourisme de SAINT GENGOUX LE NATIONAL

Tel. + 33(0)9 77 35 14 40

4 Avenue de la Promenade

71460 ST GENGOUX LE NATIONAL

ot.stgengoux.nal@wanadoo.fr

www.aoot-stgengoux.fr

L'office de tourisme de BUXY www.buxy-tourisme.fr

L'office du tourisme de CLUNY www.cluny-tourisme.com

L'office du tourisme de SENECEY LE GRAND www.ot-seneceylegrand.com

L'office du tourisme vous orientera, en fonction du nombre de couchage que vous
souhaiterez, vers le gîte, le camping, l'hôtel, la chambre d'hôte qui correspondra
à votre demande.

Accès sur le site pour les coureurs en voiture **parking obligatoire** par la D 49 et ensuite D 7

Il sera interdit de circuler et de se garer sur l'avenue de la gare et la route de Cluny D 67 depuis le vendredi 6 juillet et jusqu'au 8 Juillet inclus.

Concernant les Camping-cars 3 parkings seront mis à disposition, de 20 places chacun. N°1 et 2 accès par la D67 et le chemin de l'aire de service.

Le parking N° 3 accès par la D 49 et ensuite C 7 ensuite à gauche avant le pont de la voie verte.

L'aire de service Camping-car est réservée aux Campings caristes de passage.

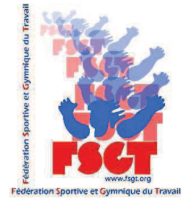
Aucun Camping-car ne pourra stationner sur la D67 et Avenue de la Gare.

Un arrêté municipal sera en vigueur pour l'interdiction de stationner dans les rues Joly Cœur, D 49 et avenue de la Gare D 67. La police municipale se chargera de faire respecter cet arrêté.





**CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE
7 ET 8 JUILLET 2018
SAINT GENGOUX LE NATIONAL**



RESTAURATION – RESERVATIONS

COMITE :

RESPONSABLE :

NOM : Prénom.....

Adresse :

Tél. Portable : Tél. Fixe.....

Email :@.....

MENUS

Vendredi soir	Samedi midi	Samedi soir	Dimanche midi	Dimanche soir
Salade composée (Gésiers, tomates, œuf mollet)	Jambon persillé	Roulé de saumon et sa garniture	Assiette de crudités	Pâté en croute et son médaillon de foie gras
Lasagnes	Cuisses de poulet à la crème et tagliatelles	Noix de joue de porc à la provençale avec haricots verts persillés, pommes rostis	Sauté de Bœuf à la tomate et riz pilaf	Blanquette de veau et gratin dauphinois
Fromage blanc à la crème	Assiette de deux fromages	Fromage blanc à la crème	Assiette de deux fromages	Fromage blanc à la crème
Crème brûlée	Tarte aux pommes	Croquant trois chocolats	Flan à la vanille	Ile flottante
14 €	14 €	17 €	14 €	17 €
Boissons et café compris				

Repas élaborés et servis par le traiteur Michel LAROCHE de ST GENGOUX le NATIONAL



CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE 7 ET 8 JUILLET 2018 SAINT GENGOUX LE NATIONAL



Réservations des repas des 6, 7 et 8 juillet 2018

Tous les repas seront au Foyer Rural de ST GENGOUX

Vendredi soir 6 Juillet : service entre 20 h00 et 22 h00.

- Adultes :x 14 € :
- Enfant de moins de 10 ans :x 10 €.....

Samedi midi 7 Juillet : service entre 10 h 30 et 14 h 30.

- Adultes :x 14 € :
- Enfant de moins de 10 ans :x 10 €.....

Samedi soir 7 juillet : service 20 h 00.

- Adultes :x 17 € :
- Enfant de moins de 10 ans :x 10 €.....

Dimanche midi 8 Juillet : service entre 10 h 00 et 14 h 30.

- Adultes :x 14 € :
- Enfant de moins de 10 ans :x 10 €.....

Dimanche soir 8 Juillet : service 20 h 00

- Adultes :x 17 € :
- Enfant de moins de 10 ans :x 10 €.....

Pour que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être accompagnées d'un chèque de règlement établi à l'ordre : **Comité FSGT 71**

Avant le 20 Juin 2018

A : Pierre LEFORT – La Forêt - 71220 LA GUICHE

Règlement du Championnat National F.S.G.T. De Vélo Route 2018

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification :

Ces Championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 06 avril 2018 et répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Minimes (F/G)	né(e) s en 2004 et 2005
- Cadet (te) s	né(e) s en 2002 et 2003
- Juniors	nés en 2000 et 2001
- Espoirs	nés entre 1996 et 1999
- Seniors	nés entre 1979 et 1995
- Vétérans	nés entre 1969 et 1978
- Super Vétérans	nés entre 1959 et 1968
- Anciens	nés en 1958 et avant
- Féminines	nées en 2001 et avant

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

* **-Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T.** (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional **de la spécialité (route)** de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux). **Voir période de référence.**

* **-Chaque coureur multi licencié** (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours. **Voir période de référence. Présentation des deux licences.**

Période de référence : du 1^{er} juin de la saison précédente à la date limite de clôture des engagements a ce fédéral. Attention les épreuves effectuées entre la date limite des inscriptions et la date du fédéral ne sont pas prises en compte sur aucune des années (N ou N-1)

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2018 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2017 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2018.

* **-De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 400 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* **-Voir règlement national Article 15**

Les engagements devront parvenir à la Fédération **avant le 4 JUIN 2018.**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, **les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.**
- Les développements maximum seront de 7,01 m pour les Minimes garçons et filles et de 7,62 m pour les Cadets et cadettes.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, les vélos à assistance électrique et vélos couchés sont interdits. Ainsi que les vélos de contre la montre et de cyclo-cross.
- Les adaptateurs sont interdits.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Il serra demander un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de :

* Minimes	= 40km	* Seniors	= 100km
* Minimes Féminines	= 30km	* Vétérans	= 80km
* Cadets	= 60km	* Super Vétérans	= 70km
* Cadettes	= 30km	* Anciens	= 60km
* Juniors	= 80km	* Féminines	= 60km
* Espoirs	= 90km		

L'appel des coureurs se fera nominativement et 15 minutes avant l'heure de départ.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, Champions Inter Régionaux et Régionaux, Départementaux le cas échéant (pour les comités qui ne sont pas regroupés en région), Comité organisateur, puis les autres Comités par équipe de 5 coureurs suivant l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat de CNAV.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage neutre des échappés, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage (trois maximum), véhicule premiers secours, voiture balai, tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple peuvent décidés de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Ravitaillement :

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une seule zone fixée par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

Récompenses fédérales :

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fédérale aux trois premiers.

Un challenge avec le label "Champion National par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourront bien sûr participer à ce prix d'équipe). En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Echauffements :

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du Comité du coureur concerné.

Réclamation :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX



Règlement du Critérium National F.S.G.T. 2018 Contre la Montre par Equipes de 4 coureurs

Qualification :

Ce critérium est ouvert aux adhérents FSGT dont la licence a été validée avant le 4 avril 2018. Les équipes peuvent être composées de coureurs des catégories d'âges suivantes :

- Juniors
- Espoirs
- Seniors
- Vétérans
- Super Vétérans
- Anciens
- Féminines senior (l'équipe peut être composée de plusieurs comités)

* **-Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T.** (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux).

Voir période de référence.

* **-Chaque coureur multi licencié** (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours. **Voir période de référence.**

Présentation des deux licences.

Période de référence : du 1^{er} juin de la saison précédente à la date limite de clôture des engagements à ce fédéral. Attention les épreuves effectuées entre la date limite des inscriptions et la date du fédéral ne sont pas prises en compte sur aucune des années (N ou N-1).

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2018 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2017 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2018.

* **-De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1^{er} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 400 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* **Voir le règlement national Article 15**

Chaque Comité peut engager le nombre d'équipes de 3 ou 4 coureurs qu'il désire. Le nombre maximum d'équipes admises au départ est de 25 (vingt cinq).

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR À LA FEDERATION AVANT LE 4 JUIN 2018.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Toute équipe n'atteignant pas le nombre minimum de trois coureurs pourra s'engager auprès de la Fédération, qui la complètera avec une autre se trouvant dans le même cas.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'une même équipe devra revêtir un maillot identique (club ou comité).

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, Les caméras sur le casque, vélo ou sur le concurrent sont interdites.**
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs. **Sont interdits les vélos à assistance électrique.**

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve. Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

- L'ordre des départs se fait par tirage au sort. Il est affiché la veille de la course dans le local de retrait des dossards et à la réunion d'information.
- Les équipes s'élancent de 3 en 3 minutes.
- Le Comité vainqueur l'année précédente partira en dernière position.
- L'absence d'une équipe ne change pas l'horaire général des départs.
- Si une équipe est en retard, elle pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Les coureurs doivent impérativement rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est interdit à toutes les équipes rejointes par une concurrente de se mettre à moins de 25 mètres du dernier coureur de celle qui vient de la doubler.
- Le temps est pris sur le 3^{ème} coureur franchissant la ligne d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple peuvent décider de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roues et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Il se fait sur le côté droit de la chaussée, à l'arrière du dernier coureur de l'équipe.

Les voitures suiveuses sont autorisées, elles se trouvent impérativement à au moins 10 mètres derrière le dernier coureur de l'équipe. Elles roulent feux de croisement allumés.

Récompenses fédérales :

Chaque équipier champion se verra remettre une écharpe et la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} équipes recevront une médaille. En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel)

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification de l'équipe.

Réclamation :

Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 15 jours après le Championnat au siège de la fédération, à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo F.S.G.T.
14-16 Rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX**



Règlement du Rassemblement National F.S.G.T. Route Des Ecoles de Vélo 2018

Preambule:

Le responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux.
Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

Qualification :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence à été validée avant le 06 avril 2018, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Poussin(e) s né(e) s en 2010 et 2011
- Pupille né(e) s en 2008 et 2009
- Benjamin(e) s né(e) s en 2006 et 2007

Ce Rassemblement se disputera en INDIVIDUEL par catégorie, Poussin Garçon, Poussin Fille, Pupille Garçon, Pupille Fille, Benjamin et benjamine.

Le Rassemblement n'est pas limité.

Un challenge sera établi par comité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FÉDÉRATION AVANT LE 4 JUIN 2018.

Tarif d'engagement : 2€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. **Pas d'engagements de club.**

Matériel :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues est autorisé.

Développement 5,60 m uniquement. Pas de blocage de dérailleurs.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires pour l'épreuve des jeux d'adresse

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route

Samedi

Jeux d'adresse

- 1 parcours pour les Poussins
- 1 parcours pour les Pupilles et les Benjamins

Sprint

- Individuel chronométré (150 mètres maxi)

Dimanche

Route pour les trois catégories (course directe)

- 3 km Maxi pour les Poussins, Soit une durée de 6 mn
- 5 km Maxi pour les Pupilles, Soit une durée de 15 mn
- 10 km Maxi pour les Benjamins, Soit une durée de 20 mn

Les catégories enfants de poussins à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques a chaque catégorie. Les départs devront être différés.

Epreuve d'Adresse :

1) Principe :

Epreuve individuelle et chronométrée. Le temps réel réalisé par chaque coureur sera majoré par les pénalités correspondantes aux fautes commises par les concurrents.

2) Tracé des parcours :

Les tracés des parcours d'adresse seront transmis à toutes les équipes participantes ou tous les Comités au minimum un mois avant la date du Championnat.

3) Barème des pénalités :

A - Refus d'obstacle : passage délibéré à côté d'un obstacle, la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle.

B - Fautes : chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle).

Sont considérées comme fautes :

- Bidon non pris ou mal posé ou tombé. En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé d'une faute ou de deux fautes si le bidon est mal posé. Ensuite, il pourra continuer son parcours.
- Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon.
- Pied à terre.
- Quilles ou piquets tombés ou non contournés ou sortis de leur emplacement marqué au sol.
- Entonnoir renversé totalement ou partiellement.

4) Reconnaissance des parcours :

- Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours, l'infraction à cette règle entraînera la mise hors course du coureur.
- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les coureurs et les responsables de chaque équipe.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment.
- Aucune modification ne sera acceptée dès le départ du premier concurrent.
- Le temps non rectifié et le nombre de fautes de chaque coureur doivent être annoncés dès son arrivée.

Sprint :

Epreuve individuelle et chronométrée.

Route :

Epreuve en groupe et par catégorie sans partie neutralisée

Accident - Incident :

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours en vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour la Route.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit ne pourra marquer des points dans celle-ci. Il pourra par contre prendre part aux épreuves suivantes et concourir pour les classements généraux.

Discipline :

Tout coureur engagé sera soumis au respect des règlements du Championnat.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.

Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Classement :

Le classement s'obtiendra par l'addition des points marqués individuellement dans chaque épreuve.

Points marqués :

Point de la place obtenue dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de premières places, en cas de nouvelles égalités du plus grand nombre de places de deux et ainsi de suite.

Réclamation :

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités
Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**



Poussins :

Jeu n°1 : entonnoir, jeu n° 2 bis : passage étroit courbe, jeu n° 3 : planche, jeu n° 4 : slalom simple, jeu n° 6 : slalom inégal, jeu n° 9 bis : slalom piquets, et jeu n°17 : simple huit.

Pupilles et Benjamins :

jeu n° 12 : slalom quille sous pédalier, jeu n° 1 : entonnoir, jeu n° 17 : simple huit, jeu n°25 : prise et pose du bidon avec chicane, jeu n° 6 : slalom inégal , jeu n° 3 : planche et jeu n° 9 bis : slalom piquets.

ENTONNOIR
Jeu N° 1

ROUTE	VTT
Pénalités: Ligne ou quille tombée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 30s 6 fautes maximum soit 30s	Pénalités: Ligne ou quille tombée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué

PASSAGE ÉTROIT COURBE
Jeu n° 2 bis

VTT	ROUTE
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 30s 6 fautes maximum soit 30s

PLANCHE À BASCULE
Jeu N° 3

VTT	ROUTE
Pénalités: Roue en dehors de la planche = 1 faute Planche non basculée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes	Pénalités: Roue en dehors de la planche = 5s Planche non basculée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 30s

SLALOM SIMPLE
Jeu N° 4

ROUTE	VTT
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 30s 6 fautes maximum soit 30s	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué

SLALOM INÉGAL
Jeu N° 6

VTT	ROUTE
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 30s 6 fautes maximum soit 30s

SLALOM PIQUETS
Jeu n° 9 Bis

VTT	ROUTE
Pénalités: Piquet tombé ou évité = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué	Pénalités: Piquet tombé ou évité = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 30s 6 fautes maximum soit 30s

SLALOM QUILLE SOUS PÉDALIER
Jeu N° 12

ROUTE	VTT
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 30s 6 fautes maximum soit 30s	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué

SIMPLE HUIT
Jeu N° 17

VTT	ROUTE
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Erreur sens de circuit (si fléchage) = 10s Jeu refusé ou évité = 30s

PRISE ET POSE D'UN BIDON AVEC CHICANE
Jeu N° 25

ROUTE	VTT
Pénalités: Quille tombée ou évité = 5s Pied à terre ou chute = 5s Faute sur bidon (sans obligatoire) = 10s Erreur sens de circuit (si fléchage) = 10s Jeu refusé ou évité = 45s 6 fautes maximum soit 30s	Pénalités: Quille tombée ou évité = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Faute sur bidon (sans obligatoire) = 5 fautes Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué